

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

**Délibération
N°2025-23/09-55**

Présents : 21
Procuration : 5
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**Approbation de la
Convention de
partenariat pour la
mise en place du
Pass Culture**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal 17 Septembre 2025

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
Isabelle COUZINIE	Frédéric COUASNON	Ouadie HRITANE
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Marie-Anne DRIEF	Katy BAJOUÉ	
Jean-François COMBES	Andrée ROUSSEAU	Jean-Charles MUNIER
Valérie LOURDE	Evgenia LOPEZ	Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	
Charlène BOUÉ		Sandy SARROLA

Absents ayant donné procuration : Pierre LANFRANCHI à Raymond DEFIS, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Mathilde RIVIERE à Thierry COSTES, Pascal LABLANCHE à Florence DUC, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE

Absents : Anne-Sophie LEFEVRE

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu le décret n°2021-628 20 mai 2021 relatif au « Pass Culture », et le décret n°2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée, tous deux modifiés par le décret n°2025-195 du 27 février 2025 ;

Vu la convention de partenariat annexée à la présente délibération proposée par la SAS Pass Culture, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 35 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Laurence Tison-Vuillaume,

Vu l'intérêt pour la commune de Cazères sur Garonne de promouvoir l'accès à la culture pour les jeunes et de valoriser l'offre culturelle locale à travers ce dispositif national,

Considérant que le Pass Culture est un dispositif financé par l'État permettant aux jeunes de découvrir et d'accéder à des offres culturelles variées, individuelles et collectives,

Considérant que la commune souhaite s'inscrire dans ce partenariat afin de rendre accessible son offre culturelle via l'application Pass Culture et de soutenir les actions d'éducation artistique et culturelle en faveur des élèves,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'approuver** la mise en place du dispositif *Pass Culture* sur le territoire communal ;
- **D'approuver** les termes de la convention de partenariat entre la commune de Cazères et la SAS Pass Culture, annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **De dire** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC



Le Maire,

Raymond DEFIS

